

Maisons/Pôles de Santé pluriprofessionnels

25 février 2017

**Au début du projet de Maison de santé
- Point sur la démarche et les aides**

- **Quelques étapes :**
 - Former /intégrer un groupe de professionnels de soins primaires (association)
 - Identifier votre territoire de santé et rencontrer la collectivité territoriale (élus, services)
 - Identifier les besoins de votre territoire de santé
 - Réfléchir à votre projet de santé
 - Rencontrer le référent MSP de la DT ARS

- Durée moyenne entre l'idée de projet et l'ouverture :
2 à 3 ans !

Quelques recommandations pratiques

- Prendre son temps - Se faire accompagner : DT ARS, facilitateurs FémasIF
- Faire du lien avec les élus/ collectivités locales – institutions (ARS....)
- **Les 6 cubes du montage**

Une
équipe

Diag de
territoire

Projet de santé

Éléments
juridiques

Éléments
financiers

Les locaux

Former/ intégrer un groupe de professionnels de soins primaires (association)



Objectif : créer une **dynamique de groupe** !

- Identifier le **leader** du projet (pièce principale de l'édifice)
- Identifier les professionnels concernés (rencontres personnelles)
- **Mobiliser** les professionnels de santé (beaucoup d'énergie et de temps) .
- Faire exprimer les **attentes/motivations** de chacun
- **Donner du sens** au projet en respectant les valeurs de chacun

Dans le temps de la réflexion

-> vérifier que le projet est possible

Pour l'ARS = « l'étude d'opportunité »

Les choses à faire par les porteurs

- Rencontrer les professionnels de santé du territoire et les autres acteurs
- Rencontrer les partenaires potentiels : Ville, DT ARS, CG (aides potentielles)
- Constituer une association des professionnels de santé intéressés par le projet
- Travailler sur un diagnostic de territoire



Dans le temps de la réflexion focus sur le diagnostic

Les éléments à recueillir (trame de l'ARS)

- **Données relatives à la population du territoire étudié**
 - Evolutions démographiques et structure de la population par tranche d'âge
 - Caractéristiques socio-économiques (couverture sociale, secteur d'emploi...)
 - caractéristiques de précarité (taux de CMU-c et AME...)
 - Besoins de santé (pathologies chroniques prégnantes, taux d'ALD, niveau de prévention...)
- **Données relatives à l'offre de soins du territoire**
 - Offre libérale et centres de santé
 - Offre hospitalière publique et privée
 - PMI et médico-sociale

A replacer dans une perspective à 3 à 5 ans



Dans le temps de la réflexion – focus sur le diagnostic

Où recueillir ces informations?

Services municipaux ou d'agglomération de votre territoire - Ateliers Santé Ville
Vos riaps...

Des sites internet sur la démographie médicale et les principaux indicateurs
santé -> voir sur le [site FémasiF](#)

Caractériser votre territoire

2 éléments fondamentaux qui vont déterminer vos possibilités d'accès à des
financements:

-> **le zonage du SROS** : [site fémasif](#) - nouveau zonage printemps 2017 (+ 30%
de territoires)

-> les territoires en **IDH2 faible** (santé, éducation, niveau de vie): [La liste](#)

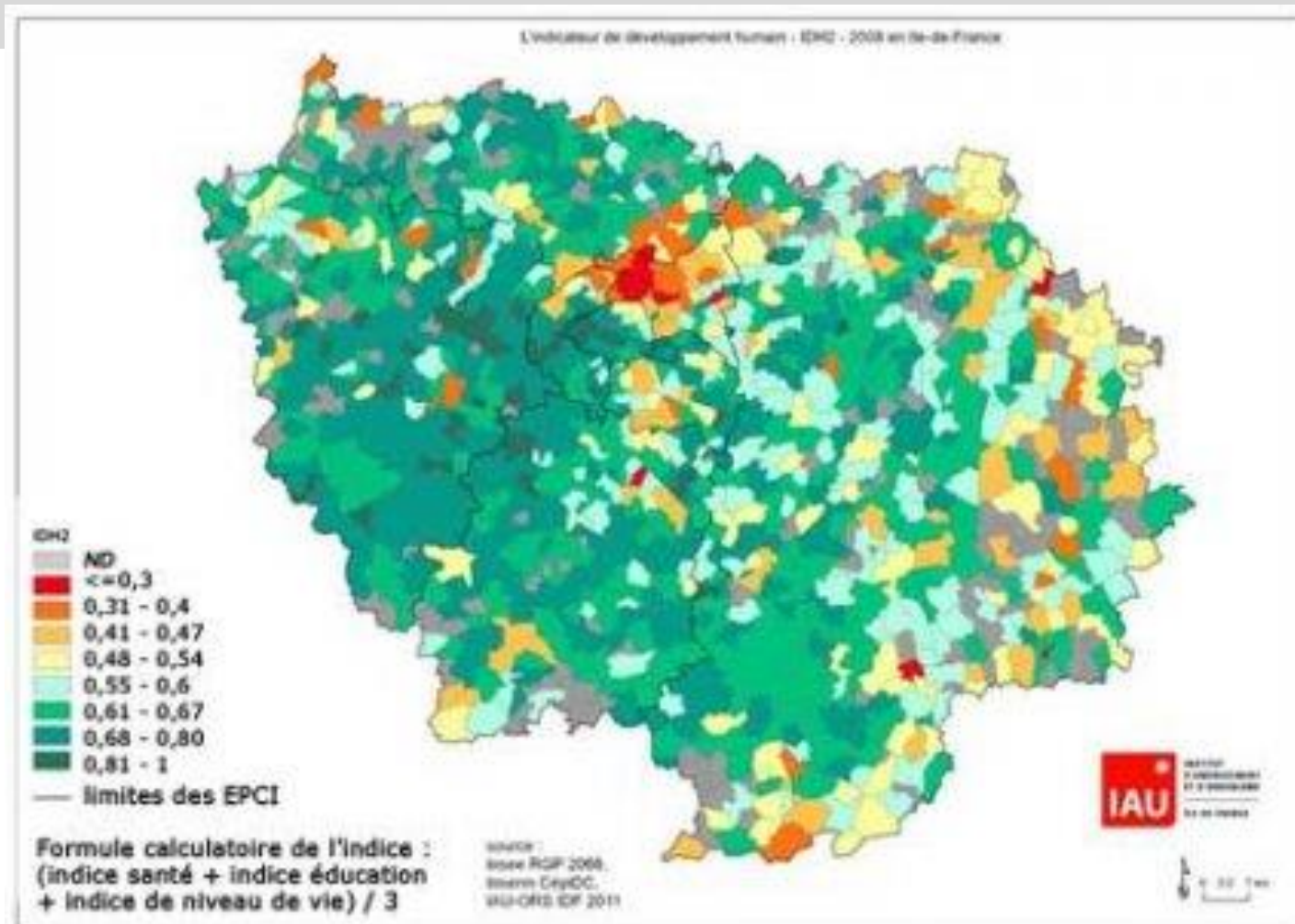
Le zonage en 2016



Définition des territoires fragiles et déficitaires en Ile-de-France – mars 2015 – Ile-de-France



IDH2



Réfléchir à votre projet de santé

Le projet de soins = mode de réponse aux demande de soins de la population

- modalités de la réponse aux demandes de soins programmés et non programmés
- modalités de prise en charge des maladies chroniques
- organisation de la prévention et du dépistage
- participation à des réseaux existants, etc...

Le projet professionnel = organisation du travail.

- gestion des données
- protocoles pluridisciplinaires
- éducation thérapeutique
- maîtrise de stage / formation
- coordination avec les autres professionnels du sanitaire et du social environnants

Dans le montage – l'ARS



L'étude de faisabilité < 35k€

Via un cabinet d'études choisi par l'équipe du projet

L'aide au démarrage



**Enveloppe globale par projet de 75k€
100k€ pour les zones déficitaires / fragiles**

Focus sur l'étude de faisabilité



-> Aide possible d'un cabinet d'études

choix de l'équipe, liste d'organismes de l'ARS – liste de 10 [ici](#)



Bien cibler sa demande et les produits attendus

-> Demande au comité FIR (3 ou 4 par an)

Avec le devis du prestataire retenu

Max 35 k€

Focus sur l'étude de faisabilité



A la fin de l'étude de faisabilité l'équipe doit pouvoir présenter

-> un **diagnostic territorial** précis

-> le **projet de santé finalisé**

Avec notamment : les modalités précises de coordination, continuité des soins (y compris un protocole), partage des informations au sein de l'équipe (choix du logiciel...), les modalités d'accueil de stagiaires, la formation , les liens avec le territoire, l'accessibilité financière

-> le **projet organisationnel**

Qui ; le projet économique: budget de fonctionnement de la MSP, clés de répartition des charges ; La(les) structure(s) juridique(s); les modalités de gouvernance

Focus sur l'étude de faisabilité

-> Les critères pour déposer une demande

- Association créée
- Dans le dossier de demande:
 - présentation d'éléments diagnostics
 - pre-projet de santé (axes, continuité, coordination, santé pub, environnement, stagiaires...),
 - informations sur les locaux pour les MSP (adresse, plans, financements)
- Présentation de devis de prestataires a minima et explication du choix
- Rencontre des porteurs avec le référent MSP de la DD ARS

L'aide au démarrage de l'ARS

-> Montants

75 k€ (ou 100k€) — la part du cabinet sur l'étude de faisabilité

-> Financements

- Système d'information partagé et coordonné**: aide à l'acquisition d'un logiciel (labellisé Asip-Santé obligation [liste](#)), formation à son utilisation, parc informatique
- Equipeement collectif**: matériel médical et/ou paramédical, matériel collectif, mobilier et équipement des espaces communs
- **Organisation administrative** : « aide ponctuelle » de financement de poste d'agent administratif pour la gestion administrative, l'organisation interne et les relations à l'environnement (partenariats, institutions...)



L'aide au démarrage de l'ARS

Procédures de demandes

Soit équipe passée par l'étude de faisabilité



Simple courrier de demande à l'ARS avec devis de la phase

Décision interne de l'ARS:
réunion de restitution (bilan de la phase de faisabilité, « viabilité économique »)

L'aide au démarrage de l'ARS

Soit équipe qui demande directement l'aide au démarrage



Passage en comité FIR
critères pour déposer une demande

·Association créée

·Dans le dossier de demande:

- L'équipe, la structure juridique, le projet immobilier, le projet économique, le projet professionnel, le projet de santé, le SI

-Les devis

·Rencontre préalable des porteurs avec le référent MSP de la DD ARS

Dans le temps du montage – Le CR IdF



-> Des financements d'investissements

Acquisition foncière, construction, travaux / réhabilitations, mobiliers

-> Les critères

Eligibilité liée au territoire: zone fragile et/ou IDH2 faible

Et pratique du 1/3 payant et du secteur 1

En 2017: nouveau zonage élargi

-> Les formes éligibles

Collectivités territoriales, associations, formes sociétaires (+ compliqué)

Attention aux délais - dossiers doivent être déposés 3 mois avant la commission



- ASIP (dont cahier des charges sur les syst informatiques)

<http://esante.gouv.fr>

- HAS dont les aides à l'élaboration de protocoles pluriprofessionnels

<http://www.has-sante.fr>

- FFMPS

(informations sur les évolutions réglementaires, les fédérations régionales, les ENMR ...)

<http://www.ffmps.fr>

- FemasIF

<http://www.femasif.fr>

- ARS IDF (infos sur les installations de professionnels)

PAPS <http://www.iledefrance.paps.sante.fr/S-installer-en-exercice-coordo.140318.0.html>

Vos questions ?

